
MÉDITATIONS

VINGT-DEUXIÈME MERCREDI APRÈS LA PENTECÔTE.

CHARITÉ INDULGENTE.

Sommaire pour la veille au soir.

Nous méditerons demain un sixième caractère de la charité chrétienne, qui est l'indulgence, et nous verrons : 1° que nous ne devons jamais penser mal du prochain, à moins que ce mal ne soit prouvé ; 2° que nous ne devons jamais en parler mal, à moins que le mal ne soit connu ou qu'il n'y ait une raison d'utilité à en parler. - Nous prendrons ensuite la résolution : 1° d'entrer, à l'égard du prochain, dans une disposition d'indulgence qui nous fasse aimer à penser toujours bien de lui, et corrige en nous l'esprit de critique et de censure ; 2° de surveiller toutes nos paroles, pour n'en laisser échapper aucune qui blesse la charité ou que nous ne voudrions pas qu'on dit de nous. Notre bouquet spirituel sera le mot de saint Jacques :

Ne point pécher en paroles, c'est être parfait.

Méditation pour le matin.

Adorons Notre-Seigneur nous répétant tant de fois dans l'Évangile le précepte de la charité : c'est la preuve du grand désir qu'il a de nous voir éviter tout ce qui peut blesser cette divine vertu ; c'est la condamnation de la licence qu'on se donne si souvent de penser et de parler mal du prochain. Remercions-le de ces sentiments si bienveillants pour nous tous.

Premier point.

Nous ne devons jamais penser mal du prochain,
à moins que ce mal ne soit prouvé.

La charité, dit l'Apôtre, ne pense point le mal. Loin de se permettre des jugements peu favorables sur le compte du prochain, de suspecter ses intentions et ses défauts, elle aime à en penser tout le bien possible. Elle ne croit que le mal incontestablement prouvé ; et encore même, il moins que sa position ne l'oblige à une conduite contraire, elle le dissimule, elle l'excuse et n'en croit que le moins possible. Bien différents sont les esprits critiques et censeurs, toujours disposés à penser mal et à interpréter tout en mal. Présomptueux qui se croient plus sages et mieux avisés que les autres, ils s'érigent au dedans d'eux-mêmes un tribunal, d'où ils jugent tout, tranchent sur tout, prononcent des sentences souveraines et sans appel sur les personnes et sur les choses. Ils ne trouvent rien de bon que leur propre ouvrage et sèment le blâme à pleines mains sur tout ce que font et disent les autres. De là tant de maux dans la société et la famille : l'oubli du respect pour les supérieurs, des égards pour les égaux, et de ces doux rapports de charité et d'estime mutuelle qui font le charme de la vie ; on ne sait que se déconsidérer, se rabaisser les uns les autres par des jugements téméraires, sans penser que tout jugement téméraire en matière grave est un péché mortel. Aussi Dieu a-t-il en horreur ces censeurs de tout le monde, qui se croient les seuls en possession de la sagesse et du bon sens ; il les maudit. N'avons-nous point ici bien des reproches à nous faire ? Ne sommes-nous point faciles à penser mal du prochain, à concevoir des soupçons, à former des jugements téméraires et à les produire au dehors dans nos conversations ?

Deuxième point.

Nous ne devons jamais parler mal du prochain,
à moins que ce mal ne soit connu ou qu'il n'y ait une raison d'utilité à le dire.

Parler mal du prochain ou en médire, c'est un vice qui soulève la haine de Dieu ; c'est un mal que saint Paul déclare aussi digne de réprobation que le vol même. C'est même quelque chose de pire que le vol, puisque la réputation qu'enlève le médisant est un bien d'un ordre plus relevé et vaut mieux que tous les trésors qu'enlève le voleur.

Enfin c'est un produit ignoble des plus mauvais penchants ; et de quels penchants, tantôt c'est l'orgueil, qui croit s'élever à proportion qu'il abaisse les autres, et qui se flatte intérieurement d'être ou de se faire croire meilleur que ceux dont il médit ; tantôt c'est une basse jalousie, qui s'étudie à obscurcir l'éclat de tout ce qui l'efface, et ne trouve les autres si dignes de blâme que parce qu'on les loue ; d'autres fois, c'est une haine déguisée, qui répand sur les paroles l'amertume cachée dans le cœur ; une misérable vanité, qui veut se faire valoir aux dépens des autres et se sait bon gré si, avec assez de malice pour médire, on a pu joindre assez d'esprit pour plaire ; une faiblesse honteuse, qui ne sait pas retenir une parole ; une froide barbarie, qui va percer un absent : considérations qui avaient porté saint Augustin à interdire expressément ce vice à sa table, par une inscription gravée sur la muraille. Examinons si nous avons de la médisance la même horreur que ce grand saint. Il en est très peu, même parmi les chrétiens, dit saint Paulin, qui déracinent complètement en eux l'habitude de ce vice. On dirait que plusieurs ne savent dire du prochain autre chose que du mal, et que pour eux aucune conversation n'a de charmes si l'on n'y déchire quelqu'un, si l'on n'y immole quelque réputation. Ne sommes-nous point de ce nombre ?

Résolutions et bouquet spirituel comme ci-dessus.
